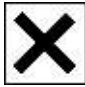




**SOPRAGGLO**  
LONGROY

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 1ere Gachée : 14:59 (1) <b>002040252</b> Quantité : 0.50 m3		Date : 20/01/2026 bpe2601207411 Réf. commande(2) :		Zone : ZONE 02 Véhicule : SC LONGROY SOUS CENTRALE LON Chauffeur : SC SOUS CENTRAL Transport :	
Client : Vendeville S Vendeville S 26 rue roger lhereu 80350 mers les bains		Chantier : mers les b mers les bain 15 citer notre dames 0645718211 mers les bain		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue	DECHARGEMENT réelle	DEPART debut	RETOUR fin	ATTENTE chantier	Quantite Origine : 1.50 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 0.50 m3
10:10				00:00	
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7) Dmax
ROULE808	PRODUIT SPECIAL		XF2 (F)	0.65 %	S3 (100 à 150 mm) 8
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) Dosage(C+Ka)(5) 350		Résistance caractéristique(4)	
Appellation commerciale : DESAC 350 D8R S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 6°C	
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
		PRE 510 0.6 % EA 200 DIL 0.1 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée  
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié  
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm  
(4) contrôle de la résistance sur cubes.  
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.  
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.  
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.  
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN  
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non